

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt du mois de juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAILLEVETTE, dûment convoqué le 14 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Guy MARY, Maire.

Présents : Messieurs Guy MARY, Didier RIOTTO, Jean-Michel CHOCHOY, Vincent DUPORT, Philippe MENADIER, Vincent BÉCAUD, Denis VOLAY, Jacques GUILLOT, Gérard GUILLON, Mesdames Angèle BAZIN, Émilie SIBAUD, Evelyne RÉA, Anne-Cécile QUÉROU, Corinne BOSSUET, Marie-José BESSON, Josiane POITEVIN.

Absents excusés : Madame CHALLENGE Delphine ayant donné pouvoir à Madame REA Evelyne

Absents : Mesdames Marie SENGELIN, Catherine BOUYER

Membres en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

Le conseil municipal a désigné Monsieur Didier RIOTTO secrétaire de séance.

En préambule de la séance, Monsieur le Maire demande l'accord des membres du conseil municipal pour insérer à l'ordre du jour le point n° 3 envoyé le jeudi 16 juin 2022 : Mise à jour du tableau des effectifs avec vacance de poste

La demande est acceptée par les membres présents.

2022JUN01 : Approbation du PV de la réunion du conseil municipal du 12 mai 2022

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 12 mai 2022

2022JUN02 : Prémption partielle terrain A-1373

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le terrain section A-1373 d'une surface de 1 387 m² situé à l'angle de la rue de Chatressac et du Chemin des Douaniers fait l'objet d'un DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) pour un montant de 130 000 euros.

Le haut de ce terrain était préconisé pour y mettre un bassin de rétention des eaux pluviales qui descendent des terrains supérieurs pour ne plus inonder la place Verdun et les Fontaines.

A cet effet, il est proposé au Conseil municipal de faire jouer le droit de prémption de la Commune sur une surface de 200 m² en bas de la parcelle.

Le terrain est en vente pour un montant total de 130 000 euros. L'acquisition par la commune serait proposée au prorata de la surface préemptée, soit 26 000 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de préempter une surface de 200 m² sur la parcelle A-1373 pour un montant de 26 000 euros le long de la rue de Chatressac

2022JUN 03 : Mise à jour du tableau des effectifs suite vacance de poste

Monsieur le Maire rappelle que suite au décès de Monsieur POLARD, son poste n'a pas été pourvu. Afin de pouvoir y remédier, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs faisant apparaître le poste vacant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de définir le tableau des effectifs comme suit :

Au 1^{er} juin 2022 :

1 Rédacteur principal de 2e classe	TC
1 Adjoint administratif principal de 2e classe	TC
1 Adjoint administratif	TC
1 Adjoint administratif	TNC 24/35e
1 Brigadier-chef principal de police	TC
1 Adjoint technique principal de 1ère classe	TC
3 Adjoints techniques principaux de 2e classe	TC
2 Adjoints techniques	TC
1 Adjoint technique	TC non pourvu
1 ATSEM principal de 2e classe	TC

2022JUN04 : Débat PADD

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, le Conseil municipal a débattu sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Ce débat, indispensable à la procédure, n'a pas fait l'objet d'une délibération, il a eu lieu dans le cadre formalisé d'une réunion de Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20.

Bon pour affichage

Mary

